



Les deux frères R. ne doivent pas être renvoyés au Sri Lanka!

R. R, 32 ans, et son frère R.R, 34 ans, ont déposé une demande d'asile en Suisse en octobre 2010.

Les deux frères sont originaires de la région de Jaffna au Sri Lanka. Depuis leur adolescence, ils sont des membres actifs de LTTE, le mouvement politique de défense des droits du peuple tamouls. Ils ont dû fuir leur pays à cause de menaces de mort du gouvernement sri-lankais suite à leur engagement politique.

Leur demande d'asile a été rejetée en 2011 et ensuite plusieurs demandes de réexamens ont été adressées au SEM en 2015, 2016 et récemment en 2017. Dans tous les trois cas, le SEM et le TAF ont refusé.

Après presque 8 ans de vie en Suisse, ils sont très bien insérés dans le tissu social de la ville d'Yverdon, ils s'engagent avec enthousiasme dans les différentes activités communautaires, ils travaillent dans les programmes d'occupation de l'Evam et parlent bien français.

Depuis le 12 janvier 2018, ils ont été assignés à résidence et ils vivent sous la menace imminente d'un renvoi forcé. En cas de retour au Sri Lanka, ils risquent leur vie. En effet, il y a aucune garantie qu'après leur arrivée sur le sol sri-lankais ils ne soient pas persécutés, arrêtés, mis en prison voir torturés ou séquestrés à cause de leur engagement militant et politique. ¹

Nous, soussigné-e-s, nous demandons au Grand Conseil du canton de Vaud et au Conseil d'Etat de ne pas exécuter le renvoi de Rajeepan et Rajkumar et de leur donner un permis de séjour stable.

Nom et Prénom	Adresse	Signature	

Pétition à renvoyer avant le <u>10 mars 2018</u>, même partiellement remplie, à : Coordination Asile et Migration, CP 5744, 1002 Lausanne

¹ Pour rappel, qu'un arrêt du 26 janvier 2017 de la CEDH a condamné la Suisse pour avoir renvoyé en 2013 un requérant d'asile tamoul qui a été arrêté et maltraité à son arrivée au Sri Lanka.